

Réunions d'information

Contrat Statutaire

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- **Les différents types de congés pour raison de santé et leur coût financier pour la collectivité**
- **Le contrat Groupe du Centre de Gestion de la Saône et Loire**

**LES DIFFERENTS TYPES DE CONGES POUR RAISON DE SANTE
ET LEUR COÛT FINANCIER POUR LA COLLECTIVITE**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES
A L'EGARD DE LEURS AGENTS**

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Congé de Maladie Ordinaire

Durée d'indemnisation 12 mois

(3 mois à plein traitement puis 9 mois à demi-traitement)

Evaluation budgétaire

Coût moyen par arrêt : 905 €

Coût d'un arrêt mené à son terme: 15 090 €

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Congé de Maternité

Congé légal : 16 semaines (26 semaines si 3 enfants et plus à charge)

Grossesse pathologique : 2 semaines

Couches pathologiques : 4 semaines

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Congé de longue maladie

Liste d'affections prédéfinies, arrêté du 14 mars 1986

Durée d'indemnisation : 3 ans

(1 an à plein traitement puis 2 ans à demi-traitement)

Congé de longue durée

5 affections : tuberculose, maladies mentales, affections cancéreuses, poliomyélite antérieure aiguë, déficit immunitaire grave et acquis

Durée d'indemnisation : 5 ans

(3 ans à plein traitement puis 2 ans à demi traitement)

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Congé de maladie longue durée contractée en service

5 affections : tuberculose, maladies mentales, affections cancéreuses, poliomyélite antérieure aiguë, déficit immunitaire grave et acquis

Durée d'indemnisation : 8 ans

(5 ans à plein traitement puis 3 ans à demi traitement)

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Evaluation budgétaire

Longue Maladie	Longue Durée	Longue Durée contractée en service
environ 47 520 € sur 3 ans	environ 90 720 € sur 5 ans	environ 150 000 € sur 8 ans

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Congés imputables au service

(accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles)

- ❖ 100% du traitement jusqu'à la reprise des fonctions ou mise à la retraite
- ❖ Prise en charge intégrale des honoraires et frais médicaux directement entraînés par l'accident ou la maladie

**Frais de soins de santé
à la charge de votre collectivité**

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

Evaluation budgétaire

Accident de service	:	2 491 €
Accident de trajet	:	3 012 €
Maladie Professionnelle	:	23 630 €

Quelques exemples

Accident de trajet : Une secrétaire de mairie est renversée par un véhicule : 145 000 € d'hospitalisation la première année, 5 000 € par mois en convalescence.

Coût global : plus de 700 000 € pour la collectivité

Accident de service : Un agent technique chute d'une échelle, plus de 4 ans d'arrêts et prise en charge de frais médicaux à vie.

Coût global : plus de 200 000 € pour la collectivité

Maladie professionnelle : un agent technique de 40 ans, MP n°98 (affection du rachis lombaire) depuis de 2 ans ; arrêt en cours, frais médicaux 300 € mensuels.

Coût global : 163 500 € pour la collectivité

REUNIONS D'INFORMATION CONTRAT STATUTAIRE

RAPPEL DES OBLIGATIONS STATUTAIRES DES COLLECTIVITES A L'EGARD DE LEURS AGENTS

DECES

INDEMNISATION (*si ayants droits*)

DECES AVANT 60 ANS

4 fois le montant forfaitaire prévu par le régime général soit 13 600 Euros

DECES APRES 60 ANS

3 400 Euros

Les différentes suites possibles aux congés statutaires

- Reprise normale
- Reprise en temps partiel pour raison thérapeutique
- Reprise sur poste aménagé
- Reclassement
- Placement en disponibilité d'office
- Retraite pour invalidité
- Licenciement pour inaptitude physique

**Le contrat Groupe du Centre de Gestion de
Saône et Loire**

Contrat géré en capitalisation
(complète et totale)

Durée du contrat : 4 ans

1^{er} janvier 2018 – 31 décembre 2021

Pourquoi s'assurer ?

- Pour financer le remplacement de l'agent en arrêt
- Pour assurer la continuité et la qualité du service public
- Pour mutualiser le coût du risque
- Pour protéger budgétairement la collectivité
- Pour faire face aux coûts directs et indirects
 - Frais de soins
 - Gestion de la reprise (reclassement, soutien psychologique)

Pour faire face à votre obligation d'employeur

Bien choisir son contrat d'assurance

- Garanties proposées
- Régime : capitalisation
- Taux
- Services associés (hygiène et sécurité, expertise médicale, retour à l'emploi...)
- Formalités à accomplir en cas de sinistre
- Délais d'indemnisation
- Stabilité financière de la compagnie d'assurance et sa notoriété

AVANTAGE DE L'INTERMEDIATION CDG

- Un seul interlocuteur
- Centralisation des demandes
- Conseil et assistance
- Médiation

Les prochaines étapes

- Retour des délibérations avant le 15/01/2017
- Pour les collectivités ayant au moins 20 agents CNRACL, transmettre en plus la fiche statistiques